

PROCES VERBAL

Présents : Grégory BARTHOLOMEUS (Président de séance), Florence BOUTEILLE-SAIHI, Didier SZYMCZAK, Jean-François DEBRIL, Thérèse RYCKEBUSCH, Mauricette OFFE, Stéphane LUST, Anne-Marie FATOU, Jérôme BARRAS, Jean-Aimé BENARD, Dominique MOSCET, Isabelle HALLIEZ, Michel CORDIER, Cindy STEIN, Hervé BUTTEZ, Saadia BOLLENGIER, Michel ROUTIER, Didier RYCKEMBEUSCH

Pouvoirs : Isabelle JOONNEKINDT donne pouvoir à Jean-François DEBRIL, Karine CAPOEN donne pouvoir à Didier SZYMCZAK

Excusées : Isabelle JOONNEKINDT, Karine CAPOEN

Absents : Delphine CARRU, Angélique VERBECKE, José LOUF

Monsieur le Maire

Il est 18H00, je déclare cette séance du Conseil Consultatif ouverte.

❖ **Désignation par le Conseil Consultatif du secrétaire de séance**

Avant de commencer, je propose s'il n'y a pas d'objection que le secrétaire de séance soit **Monsieur Jérôme BARRAS** à qui je demande de procéder à l'appel des élus.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Non. Je vous en remercie

Le quorum est atteint, nous pouvons délibérer.

COMMUNICATIONS DU MAIRE

DISPARITION DE DEUX ANCIENNES ÉLUES DE LA COMMUNE

C'est avec une profonde tristesse que je commence ce conseil en évoquant la cruelle disparition de deux anciennes élues de la commune sous les mandats de mon prédécesseur Roméo Ragazzo.

Madame Annie SANSEN a été conseillère municipale de 2001 à 2008 puis Adjointe à la Solidarité de 2008 à 2014. Femme engagée, féministe, l'action sociale chevillée au cœur, Annie a eu tout au long de ses deux mandats le souci d'aider nos concitoyens et de porter haut les valeurs humanistes. A son mari Pascal, à ses enfants et petits-enfants je présente mes sincères condoléances et celles de notre conseil.

Madame Dominique GOSSET a été conseillère municipale de 2001 à 2014. Dominique a toujours eu la convivialité et le partage chevillés au corps. Elle s'est impliquée dans plusieurs associations notamment l'Etoile du Marin. Dominique s'est toujours impliquée avec ferveur dans l'animation de la commune et dans la vie associative. A son mari

Philippe, à ses enfants et petits-enfants je présente mes sincères condoléances et celles de notre conseil.

Nous n'oublierons pas Annie et Dominique.

Minute de silence ...

EXPOSITION LES OIZO'RDURES EN MAIRIE

Créer des oiseaux à partir de déchets du quotidien (bouteilles, yaourts, journaux, tissus ...) c'est possible. Les conseillers municipaux enfants de Fort-Mardyck, ont entrepris un travail collaboratif avec Aurélien Hiest, Responsable pédagogique à Bio-Topia et l'artiste-couturière Margaux Dupiczak. Il s'agissait de sensibiliser les enfants à leur environnement ornithologique proche. Chaque enfant a créé un oiseau en respectant ses caractéristiques : plumage, dimension, différences entre mâle et femelle.

Cet emballant projet était à la fois une ouverture sur le monde de l'art et une ouverture sur le monde ornithologique qui nous entoure ... et que nous n'apprécions pas assez.

OPERATION « NETTOYAGE ILOT DE VIE » - 20 mars 2025

Rendre la ville plus propre, c'est aussi l'un de nos engagements ! Le jeudi 20 mars nous allons procéder à une opération dite de « Nettoyage des îlots de vie ». Cette action s'inscrit de manière plus globale dans notre projet « Fort-Mardyck, une ville propre ». Ce nouveau « plan propreté » a pour objectif de traduire concrètement notre volonté de renforcer les moyens dédiés à la salubrité et de lutter par là même contre toutes les formes d'incivilités.

Lors de cette journée du 20 mars, avec le concours des services mutualisés de la Communauté Urbaine de Dunkerque et les agents de la commune de Fort-Mardyck, nous allons procéder au nettoyage des rues Pierre Brossolette et Denis Cordonnier.

Vous le verrez, les services seront à pied d'œuvre pour participer à ce nettoyage de printemps. Pendant cette journée ces deux rues seront interdites à la circulation et au stationnement afin de permettre la circulation des engins. Mais pour que la ville continue à être belle et agréable à vivre, nous comptons aussi sur la mobilisation de chacun. Des petits gestes simples, des réflexes à avoir, l'entretien de l'espace public c'est aussi l'affaire des habitants. Tous ensemble, nous pouvons rendre notre ville plus propre.

Rappel du Plan propreté

Ce plan est défini en 3 axes : • Améliorer l'organisation des services municipaux et optimiser nos moyens techniques pour être plus efficaces. • Sensibiliser et mobiliser les habitants et les bailleurs. Parce que la propreté c'est l'affaire de tous et que chacun peut être acteur à son échelle. Nous redéfinirons les rôles de chacun, notamment ce qui est de la compétence de la commune et ce qui relève des habitants et des bailleurs. • Être vigilant sur les incivilités par des actions de prévention mais aussi quand cela est nécessaire, de la verbalisation.

Très concrètement, cela se traduira dès le printemps par : • Des opérations "Coup de propre" sur plusieurs secteurs de la commune dès le printemps, pour nettoyer et embellir les rues avec l'appui des services de la Ville de Dunkerque et de la Communauté Urbaine de Dunkerque sur plusieurs secteurs de la commune, à l'image de celles menées à Dunkerque en 2024. • Ce seront aussi des actions ciblées sur diverses thématiques, qu'il s'agisse de dépôts sauvages, de déjections canines ou encore de mégots par exemple. •

Des opérations de sensibilisation et d'information avec les agents des services municipaux et les habitants à travers des ateliers participatifs.

SALON DE LA BD - 5 et 6 avril 2025

Salon BD des 5 et 6 avril 2025 de 10h à 18h - Salle des sports – Boulodrome et parc Biotopia

*Le Thème 2025 : **Enquêtes et détectives dans la BD***

Nous franchissons cette année la barre des 40 auteurs invités (dessinateurs BD, éditeurs, illustrateurs) dont les dessinateurs de Marsupilami, Michel Vaillant, Buck Dany, les Schtroumpfs, les profs, les Sisters, Boule et Bill, ainsi que des auteurs belges, italiens, espagnols...

Jeudi 3 avril à 18h :

- Vernissage exposition « Des vagues et des bulles » Musée maritime et portuaire avec les planches originales de Serge FINO et Franck BONNET, invités du salon BD. Exposition du 4 avril au 5 octobre 2025 / NOUVEAU

Vendredi 4 avril :

- Intervention des auteurs dans les écoles : Philippe LARBIER (Les petits Mythos) Miguel DIAZ (Les Schtroumpfs)

Samedi 5 avril et dimanche 6 avril :

SALLE DES SPORTS CLAUDE JOONNESKINDT

- Inauguration du salon à 11h30, le samedi uniquement
- Auteurs en dédicace à la salle des sports
- Exposition dédiée à Sherlock Holmes par Opale BD avec des planches originales de la BD Sherlock Holmes par Frédéric Marniquet, exposition des planches originales de la série Jacques GIPAR par Jean-Luc DELVAUX
- Animations enfants : Stand de l'AFMACS avec enquête et atelier créatifs, stand de l'atelier municipal d'arts plastiques de Fort-Mardyck : création d'un marsupilami, stand du Groupe scolaire Jean-Jaurès – Mascotte Marsupilami pour photos avec les enfants.

MAISON DES ARTS :

- Conférence à 15h00 : « Élémentaire mon Sherlock Holmes » par Jean-Pierre CROQUET et avec Jean-Marie Le FEYER, le samedi uniquement

BOULODROME

- Bourse BD : ventes de BD d'occasions (+ de 100 mètres de tables)

BIO-TOPIA

- Exposition des planches de Bloz, « Le zoo des animaux disparus » à Bio-Topia, tarif spécial entrée à 2 €

NOUVEAU ARTOTHEQUE COUDEKERQUE-BRANCHE

- Samedis 22 et 29 mars : ateliers « Pimp ton marsu » : dessins du marsupilami réalisés par des enfants

20 ANS DU PARC ZOOLOGIQUE BIO-TOPIA le 26 et 27 avril 2025

Le Week-end « anniversaire » des 20 ans du parc zoologique BIO-TOPIA (appartenant à la Communauté Urbaine de Dunkerque) est prévu les 26 et 27 avril 2025 , avec de nombreuses animations (sculptures de ballons, maquillage, borne photos), la présence de partenaires du territoire (associations locales, équipements communautaires, eau du dunkerquois, aquarium, DLEP, ...), une exposition photos retraçant l'évolution du parc et une soirée conférence avec différents intervenants ayant participé au développement du parc, un atelier participatif.

Les visiteurs seront invités, lors de ce week-end à devenir des acteurs de la préservation de la biodiversité du territoire en participant à des actions de sciences participatives via de l'observation. Des comptages, des missions de suivi au sein des associations locales telles que le GON (oiseaux), la CMNF (chiroptères et mammifères marins) ou la LPO.

C'est une façon de mieux faire connaître les actions de ces associations et d'impliquer les citoyens du dunkerquois à s'investir concrètement dans la sauvegarde de la biodiversité du territoire.

❖ Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du Conseil Consultatif du 6 février 2025

Je vous demande, avant de passer à nos délibérations, d'approuver le compte-rendu de la réunion du 6 février 2025.

Y-a-t-il des remarques, des corrections sur ce compte-rendu que quelqu'un souhaiterait apporter ? Non.

Je vais donc le soumettre aux voix.

Y a-t-il des votes contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Non, je vous en remercie.

Nous passons donc aux délibérations

DELIBERATIONS

I. ADMINISTRATION GENERALE – FINANCES

1. Budget 2025

Rapporteur : Didier SZYMCZAK

Les élus sont appelés à se prononcer sur la proposition synthétique le budget spécial 2025 (document en annexe) :

Budget spécial 2025	
011 - Charges à caractère général	751 530.00 €
65 - Autres charges de gestion courante	968 470.00 €
TOTAL	1 720 000.00 €
Dotation sollicitée auprès de la ville de Dunkerque	1 720 000.00 €

Le budget Ressources Humaines 2025 s'établit à la somme de 1.705.000 €.

Cette dotation (à comparer avec la dotation BP 2024 à 2 100 000 €) prend en compte le retrait de notre dotation Ressources Humaines des coûts des agents du Centre Technique Municipal qui sont mutualisés depuis le 1^{er} janvier 2025 et donc pris en charge par la Communauté Urbaine de Dunkerque à hauteur de la somme évaluée à 584 159 €, et intègre notamment le surcoût 2025 des salaires de nos agents de restauration scolaire à Bornais (78 000 €), l'augmentation par décret de 4% de la part patronale de la CNRACL à hauteur de 27 000 € et quelques ajustements à la marge pour un montant estimé à 20 000 €.

Il est demandé aux membres du Conseil Consultatif de voter le budget spécial 2025 comme présenté.

Monsieur le Maire

Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Des interventions ?

Non. Je vais donc la soumettre aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Non, je vous en remercie.

LE CONSEIL CONSULTATIF
A l'unanimité des membres présents et représentés
20 voix POUR

- ❖ **VOTE** le budget spécial 2025 comme exposé ci-dessus
- ❖ **DIT** que cette délibération sera inscrite au Conseil Municipal de Dunkerque pour validation

2. Subvention de fonctionnement 2025 au CCAS de Dunkerque pour la Section du Centre d'Action Sociale de Fort-Mardyck

Rapporteur : Florence BOUTEILLE-SAIHI

Les élus sont appelés à se prononcer sur la subvention de fonctionnement de la Section du Centre d'Action Sociale qui sera reconduite pour l'année 2025 à hauteur de 220 570 €. A noter qu'en 2025, au regard des excédents en section d'investissement et de fonds capitalisés à la suite des anciens travaux de rénovation – réhabilitation de la Maison de la Solidarité, la SCAS a demandé aux services de l'Etat une autorisation exceptionnelle de reprise de cet excédent d'investissement en section de fonctionnement, demande accordée à hauteur de 89 210 €.

La subvention de fonctionnement de la Section du Centre d'Action Sociale se monte pour l'année 2025 à hauteur de 220 570 €.

Ce montant est identique à celui de 2024.

Il est demandé aux membres du Conseil Consultatif d'autoriser le versement de la subvention au Centre Communal d'Actions Sociales de Dunkerque pour affectation à la Section Communale d'Actions Sociales de Fort-Mardyck.

Monsieur le Maire

Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Des interventions ?

Non. Je vais donc la soumettre aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Non, je vous en remercie.

LE CONSEIL CONSULTATIF A l'unanimité des membres présents et représentés 20 voix POUR

- ❖ **AUTORISE** le versement de la subvention au CCAS de Dunkerque pour affectation à la SCAS de Fort-Mardyck
- ❖ **DIT** que cette délibération sera inscrite au Conseil Municipal de Dunkerque pour validation

3. Autoriser le Maire à signer avec Entreprendre Ensemble le protocole d'accord 2025 pour la mise en œuvre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi et valider le versement de la participation financière 2025

Rapporteur : Florence BOUTEILLE-SAIHI

La commune de Fort-Mardyck adhère au Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi de l'agglomération dunkerquoise porté par l'association Entreprendre Ensemble pour la prise en compte et le suivi des publics en parcours d'insertion professionnelle durable. Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer le protocole d'accord pour l'année 2025 avec la CUD et Entreprendre Ensemble (PLIE) et de verser la participation communale.

La contribution des communes adhérentes au PLIE est de 2,653 euros/habitant, la participation 2025 de la commune s'élève à 9 261,62 euros soit 3 491 habitants (qui correspond au recensement de la population de notre commune au 1^{er} janvier 2025).

Il est demandé aux membres du Conseil Consultatif d'autoriser Monsieur le Maire signer le protocole d'accord et de percevoir la participation financière communale.

Monsieur le Maire

Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Des interventions ?

Non. Je vais donc la soumettre aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Non, je vous en remercie.

LE CONSEIL CONSULTATIF

Ne prend pas part au vote concernant le montant de la subvention

Mr BARTHOLOMEUS (Entreprendre Ensemble)

A l'unanimité des membres présents et représentés

19 voix POUR

- ❖ **AUTORISE** le Maire délégué à signer le protocole d'accord pour l'année 2025 avec l'association Entreprendre Ensemble
- ❖ **VALIDE** le versement de la participation financière à hauteur de 9 261.62 euros
- ❖ **DIT** que cette délibération sera inscrite au Conseil Municipal de Dunkerque pour validation

II. ANIMATION – CULTURE – SPORT- VIE ASSOCIATIVE

4. Subventions de fonctionnement 2025 aux associations locales

Rapporteur : Didier SZYMCAK

Il est proposé de renouveler le soutien apporté au secteur associatif par le vote de subventions annuelles. Les subventions recouvrent la notion d'attribution de fonds publics au profit d'associations présentant un intérêt direct pour la commune. Les subventions sont définies selon les possibilités financières de la commune.

Quel que soit le montant accordé, les associations concernées ont l'obligation de présenter un bilan des années 2023 et 2024 et un budget prévisionnel pour l'année 2025, faute de quoi les subventions prévues ne seront pas versées.

Les demandes de subventions font l'objet d'une étude technique menée en réunion.

Il est précisé que la commune a décidé depuis plusieurs années (malgré les baisses fréquentes de budget d'année en année pour la commune de Fort-Mardyck) de maintenir au même niveau le versement des demandes de subventions aux associations.

Certaines associations qui ont reçu une subvention en 2024 n'ont pas réitéré de demande pour cette année 2025.

Il est demandé aux membres du Conseil Consultatif de valider l'attribution des subventions de fonctionnement 2025 aux associations locales, telles qu'elles figurent ci-après :

Associations	Montant alloué pour 2024	Montant demandé en 2025	Montant alloué pour 2025
Ailes d'Acier	620 €	650 €	620 €
* Amis de Tit Frère	/	1 000 €	380 €
APE Salengro	380 €	380 €	380 €
Céramik'art	500 €	500 €	500 €
CLIC	3 325 €	3 385 €	3 385 €
Dynamic dance	/	500 €	250 €
ENSEMBLE	800 € exceptionnelle	1 500 €	500 €
Ensemble instrumental	2 550 €	2 550 €	2 550 €
FMOOC Football	6 500 €	7 000 €	6 500 €
UNC	380 €	480 €	380 €

Monsieur le Maire

Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Des interventions ?
Non. Je vais donc la soumettre aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?
Non, je vous en remercie.

LE CONSEIL CONSULTATIF

Ne prennent pas part au vote concernant le montant de la subvention
dont ils sont membres

Mme OFFE (CLIC), Mme BOLLENGIER (CLIC)

**A l'unanimité des membres présents et représentés
18 voix POUR**

- ❖ **VALIDE** le montant des subventions de fonctionnement 2025 conformément au tableau ci-dessus
- ❖ **DIT** que la dépense est imputée au crédit ouvert à cet effet au budget spécial 2025 (article Subventions)
- ❖ **DIT** que cette délibération sera inscrite au Conseil Municipal de Dunkerque pour validation

III. ENFANCE - JEUNESSE

5. Subvention de fonctionnement à l'AFMACS 2025

Rapporteur : Stéphane LUST

La part communale définie dans le budget prévisionnel 2025 de l'AFMACS s'élève à **440 021.00 €**. Cette demande de subvention est basée sur l'analyse des besoins en fonctionnement et personnel nécessaires au suivi des diverses actions portées par la structure et permis par un financement pluri-partenarial.

Les membres du Conseil Consultatif sont invités à se prononcer quant au montant de la subvention octroyée à l'AFMACS par la Commune de Fort-Mardyck à hauteur de 440 021.00 €.

Monsieur le Maire

Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Des interventions ?

Non. Je vais donc la soumettre aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Non, je vous en remercie.

LE CONSEIL CONSULTATIF

Ne prennent pas part au vote

Mr BARTHOLOMEUS, Mme BOUTEILLE-SAIHI, Mr SZYMCZAK, Mr BARRAS

Membres de droit de l'AFMACS

A l'unanimité des membres présents et représentés

16 voix POUR

- ❖ **VALIDE** le montant de la subvention de fonctionnement 2025 à l'AFMACS pour un montant de 440 021.00 €. Cette somme sera versée selon les termes de la convention signée entre la commune et l'AFMACS
- ❖ **DIT** que la dépense est imputée au crédit ouvert à cet effet au budget spécial 2025 (article Subventions)
- ❖ **DIT** que cette délibération sera inscrite au Conseil Municipal de Dunkerque pour validation

6. Subvention Convention Territoriale Globale (AFMACS)

Rapporteur : Stéphane LUST

Depuis 2013, les Schémas Départementaux de Services aux Familles (SDSF), sous l'égide du préfet, rassemblent les Caf, les services de l'État (Cohésion sociale, Éducation nationale, Justice), les conseils départementaux, les communes et les professionnels concernés, pour répondre aux besoins des familles selon les territoires.

Leurs objectifs : lutter contre les inégalités d'accès aux modes d'accueil, développer les dispositifs de soutien de la parentalité, en lien avec les plans de prévention et de lutte contre la pauvreté. Les SDSF se déclinent au plus près des territoires dans les Conventions Territoriales Globales.

La **Convention Territoriale Globale (CTG)** est une démarche fondée sur le partenariat avec la Caf pour renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des services mis en place pour les habitants des territoires.

Dans le cadre de la CTG, il est proposé aux membres du Conseil Consultatif de se prononcer quant au montant de la subvention octroyée à l'AFMACS par la Commune de Fort-Mardyck qui s'élève à **100 000 €**.

Ce montant est identique à celui de 2024.

Monsieur le Maire

Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Des interventions ?

Non. Je vais donc la soumettre aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Non, je vous en remercie.

LE CONSEIL CONSULTATIF

Ne prennent pas part au vote

Mr BARTHOLOMEUS, Mme BOUTEILLE-SAIHI, Mr SZYMCZAK, Mr BARRAS

Membres de droit de l'AFMACS

A l'unanimité des membres présents et représentés

16 voix POUR

- ❖ **VALIDE** le montant de la subvention **Convention Territoriale Globale 2025**, (AFMACS) pour un montant de 100 000 €.
- ❖ **DIT** que la dépense est imputée au crédit ouvert à cet effet au budget spécial 2025 (article Subventions)
- ❖ **DIT** que cette délibération sera inscrite au Conseil Municipal de Dunkerque pour validation

7. Subvention de fonctionnement à l'AFMACS pour l'extension des horaires du multi-accueil

Rapporteur : Stéphane LUST

Le multi-accueil est un service de garde pour les enfants âgés de 10 semaines à 4 ans. Une extension des horaires d'accueil du Multi accueil a été opérée en 2022. Face à l'augmentation des salaires et à l'embauche en 2024 d'une auxiliaire de puériculture, la commune a abondé l'an dernier à hauteur de 11.000 € pour couvrir une partie de ces dépenses complémentaires.

Les membres du Conseil Consultatif sont invités à se prononcer quant à reconduction de cette subvention octroyée à l'AFMACS par la Commune de Fort-Mardyck à hauteur de **11 000 €**.

Monsieur le Maire

Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Des interventions ?

Non. Je vais donc la soumettre aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Non, je vous en remercie.

LE CONSEIL CONSULTATIF

Ne prennent pas part au vote

Mr BARTHOLOMEUS, Mme BOUTEILLE-SAIHI, Mr SZYMCZAK, Mr BARRAS

Membres de droit de l'AFMACS

A l'unanimité des membres présents et représentés

16 voix POUR

- ❖ **VALIDE** le montant de la subvention pour l'extension des horaires du multi-accueil à hauteur de 11 000 €
- ❖ **DIT** que la dépense est imputée au crédit ouvert à cet effet au budget spécial 2025 (article Subventions)
- ❖ **DIT** que cette délibération sera inscrite au Conseil Municipal de Dunkerque pour validation

8. Subvention de fonctionnement à l'AFMACS pour les ACM à la journée

Rapporteur : Stéphane LUST

Les **Accueil Collectifs Mineurs** se déroulent les mercredis et pendant les vacances scolaires, ils sont la continuité du multi-accueil ou de l'école et ont d'autres fonctions que l'occupation. Les activités sont organisées dans différents bâtiments communaux et en sorties extérieures.

Afin de répondre à l'engagement de l'équipe municipale de mettre en place des ACM à la journée, la Ville et l'AFMACS vont lancer à titre expérimental durant l'été 2025 les ACM à la journée pour les 6-11 ans.

Les membres du Conseil Consultatif sont invités à se prononcer quant à l'octroi d'une subvention complémentaire pour couvrir les dépenses liées à ce nouveau service à hauteur de **40 265 €**.

Monsieur le Maire

Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Des interventions ?

Non. Je vais donc la soumettre aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Non, je vous en remercie.

LE CONSEIL CONSULTATIF

Ne prennent pas part au vote

Mr BARTHOLOMEUS, Mme BOUTEILLE-SAIHI, Mr SZYMCZAK, Mr BARRAS

Membres de droit de l'AFMACS

A l'unanimité des membres présents et représentés

16 voix POUR

- ❖ **VALIDE** le montant de la subvention pour les Accueils Collectifs des Mineurs à la journée à hauteur de 40 265 €.
- ❖ **DIT** que la dépense est imputée au crédit ouvert à cet effet au budget spécial 2025 (article Subventions)
- ❖ **DIT** que cette délibération sera inscrite au Conseil Municipal de Dunkerque pour validation

9. Autoriser le Maire à signer une convention de partenariat avec l'AFMACS au titre des modalités de versement des subventions

Rapporteur : Stéphane LUST

Parmi les décrets d'application de la loi du 12 avril 2000 sur les relations administrations-citoyens publiés au Journal Officiel du 10 juin figure le texte sur la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques.

L'autorité administrative qui attribue une subvention doit, lorsque cette subvention dépasse un seuil défini par décret, conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.

Le décret no 2001-495 du 6 juin 2001 précise que l'obligation de conclure cette convention s'applique aux subventions dont le montant annuel dépasse la somme de 23 000 euros.

Dans le cadre des subventions octroyées par la Commune de Fort-Mardyck à l'AFMACS, il convient de conclure une convention, pour procéder aux versements échelonnés sur l'exercice budgétaire pour un **montant total 2025 (dont CTG à hauteur de 100.000 €) de 591.286 €**, compte tenu des montants de subventions repris dans les points précédents.

Le paiement de cette subvention est soumis au respect de la convention passée entre la commune et l'association et basée sur 4 versements échelonnés sur l'année.

Il appartient aux membres du Conseil Consultatif d'autoriser le Maire à signer une convention de partenariat avec l'AFMACS au titre des modalités de versement des subventions.

Monsieur le Maire

Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Des interventions ?

Non. Je vais donc la soumettre aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Non, je vous en remercie.

LE CONSEIL CONSULTATIF

Ne prennent pas part au vote

Mr BARTHOLOMEUS, Mme BOUTEILLE-SAIHI, Mr SZYMCZAK, Mr BARRAS

Membres de droit de l'AFMACS

A l'unanimité des membres présents et représentés

16 voix POUR

- ❖ **AUTORISE** le Maire à signer la convention de partenariat avec l'AFMACS afin de fixer les modalités de versement des subventions
- ❖ **DIT** que cette délibération sera inscrite au Conseil Municipal de Dunkerque pour validation

IX. CADRE DE VIE – DEVELOPPEMENT DURABLE

10. Autoriser le Maire à signer une convention avec le CPIE

Rapporteur : Jean-François DEBRIL

Dans le cadre de l'ABC communal, la commune de Fort-Mardyck souhaite renouveler son engagement aux côtés du CPIE Flandre Maritime pour un programme d'actions prévisionnel.

Une subvention de 1 300 euros serait versée pour les actions suivantes :

- 3 animations scolaires à destination des cycles 2 (CP/CE1), elles se dérouleront de la façon suivante : 3 animations ponctuelles sur 1 demi-journée complète pour 3 classes sur la thématique de la biodiversité en ville avec un focus sur les zones humides au Flot Moulin.
- 1 atelier parents-enfants, en co-construction avec un service d'accueil de la ville ; le service visé est la maison de la solidarité (centre d'action sociale) sur une thématique à définir ensemble selon les envies des habitants (ex. : boules de graisse, œuvres naturelles, balade nature, rallye...)
- 1 demi-journée d'accompagnement d'un groupe d'enfants du centre socio-culturel en co-construction avec les services (ex : découvrir son environnement proche et sa biodiversité à travers un grand jeu).

Le CPIE Flandre Maritime s'engage à mobiliser les moyens humains et matériels nécessaires pour réaliser les objectifs et mettre en œuvre les actions qui en découlent.

Il est demandé aux membres du Conseil Consultatif d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec le CPIE et à autoriser le versement d'une subvention de 1300 € dans le cadre de la convention.

Monsieur le Maire

Y a-t-il des questions concernant cette délibération ?

Non, je vais donc la soumettre aux voix.

Y a-t-il des votes contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Non, Je vous en remercie.

LE CONSEIL CONSULTATIF
A l'unanimité des membres présents et représentés
20 voix POUR

- ❖ **AUTORISE** le Maire à signer une convention avec le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) Flandre Maritime
- ❖ **AUTORISE** le versement d'une subvention de 1 300 euros au Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) Flandre Maritime dans le cadre de la convention
- ❖ **DIT** que cette délibération sera inscrite au Conseil Municipal de Dunkerque pour validation.

DECISIONS

I. DELEGATIONS DE POUVOIR DU MAIRE

Pas d'observation

II. QUESTIONS POSEES PAR LES MEMBRES DU CONSEIL CONSULTATIF CONFORMEMENT A L'ARTICLE 9 DU REGLEMENT INTERIEUR

Je n'ai pas reçu de questions posées par les membres du Conseil Consultatif conformément à l'article 9 du règlement intérieur

III. QUESTIONS DIVERSES

Pas de question

Monsieur Grégory BARTHOLOMEUS, Maire délégué, clôt la séance du Conseil Consultatif à 19H00.

Le Secrétaire de séance
Jérôme BARRAS

Le Maire Délégué
Grégory BARTHOLOMEUS